



Restaurations de réseaux de mares à enjeux CTEC Cure-Yonne



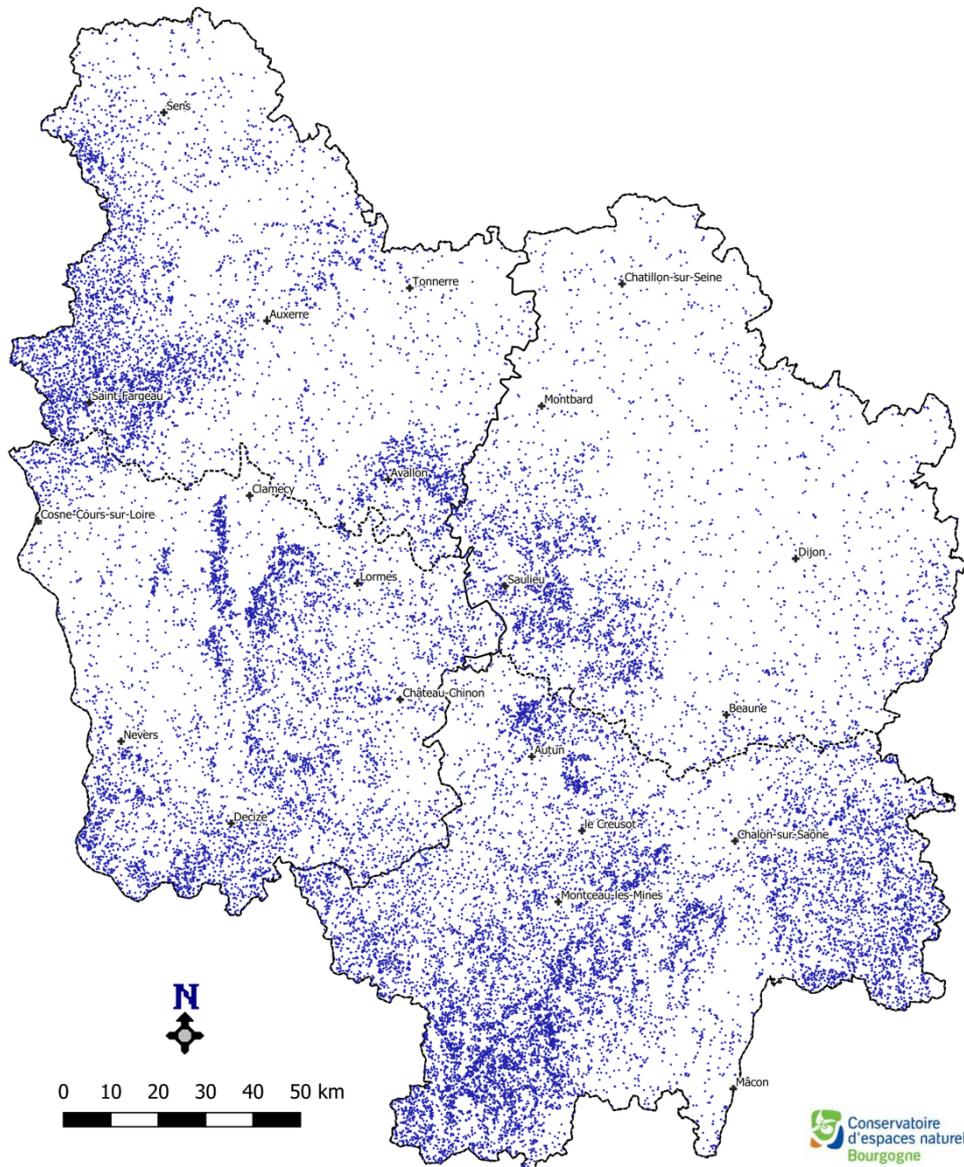
Observatoire de la faune de Bourgogne



Parc naturel régional du Morvan



CONTEXTE



Plus de 40 000 mares en Bourgogne

Majoritairement - abreuvoirs

Mais aussi

- mares de village,
- mares d'ornement,
- réserves incendie,
- mares pédagogiques
- ...

Réservoirs de biodiversité, filtrage et rétention de l'eau, activité économique, témoins du patrimoine rural, sites pédagogiques

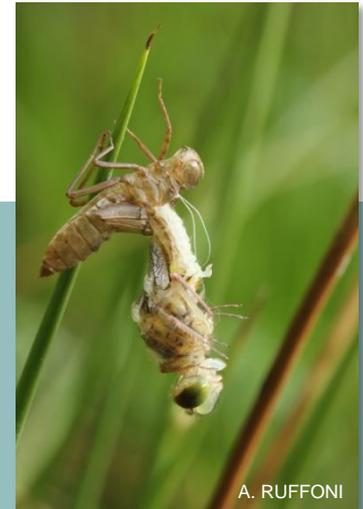
ENJEUX

Des milieux à enjeux :

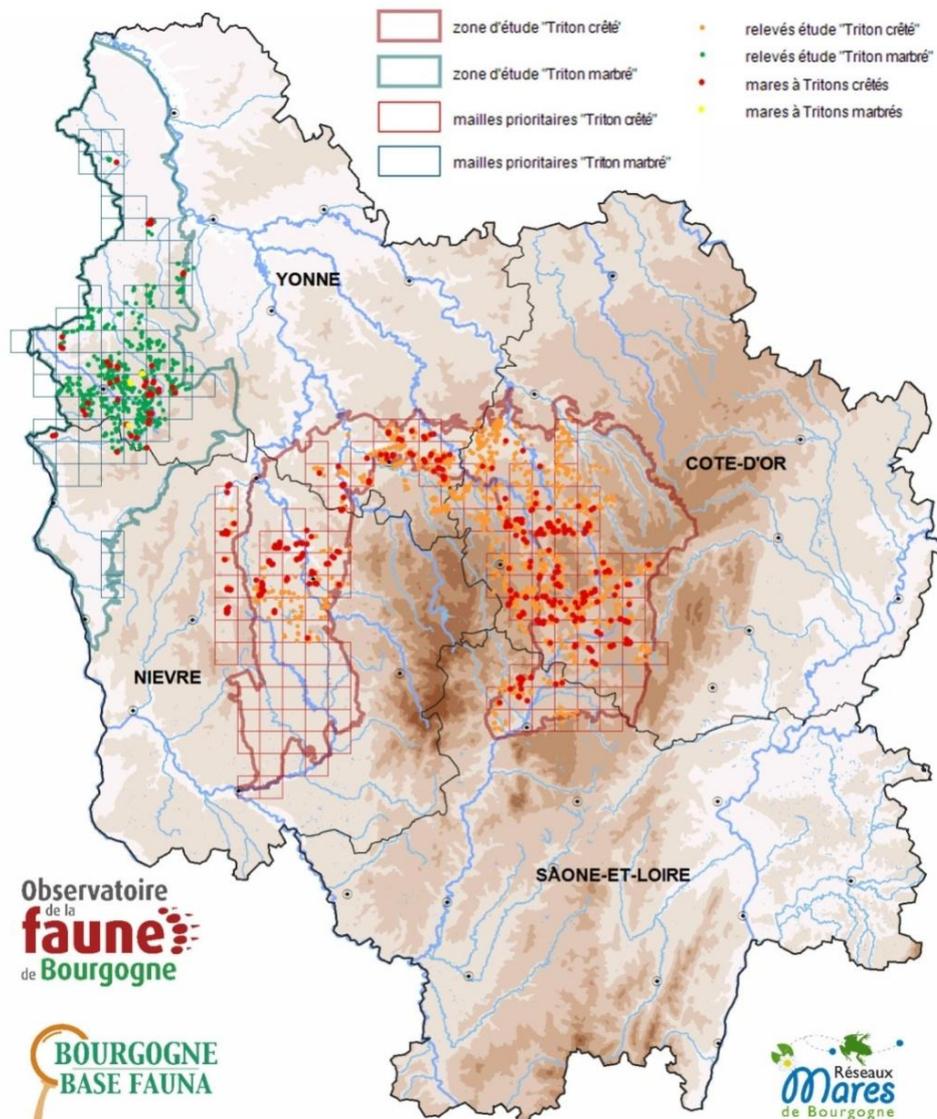
Milieux très riches en biodiversité

Espèces à forts enjeux :

Tritons marbrés, ponctué, crêté, Leucorrhines



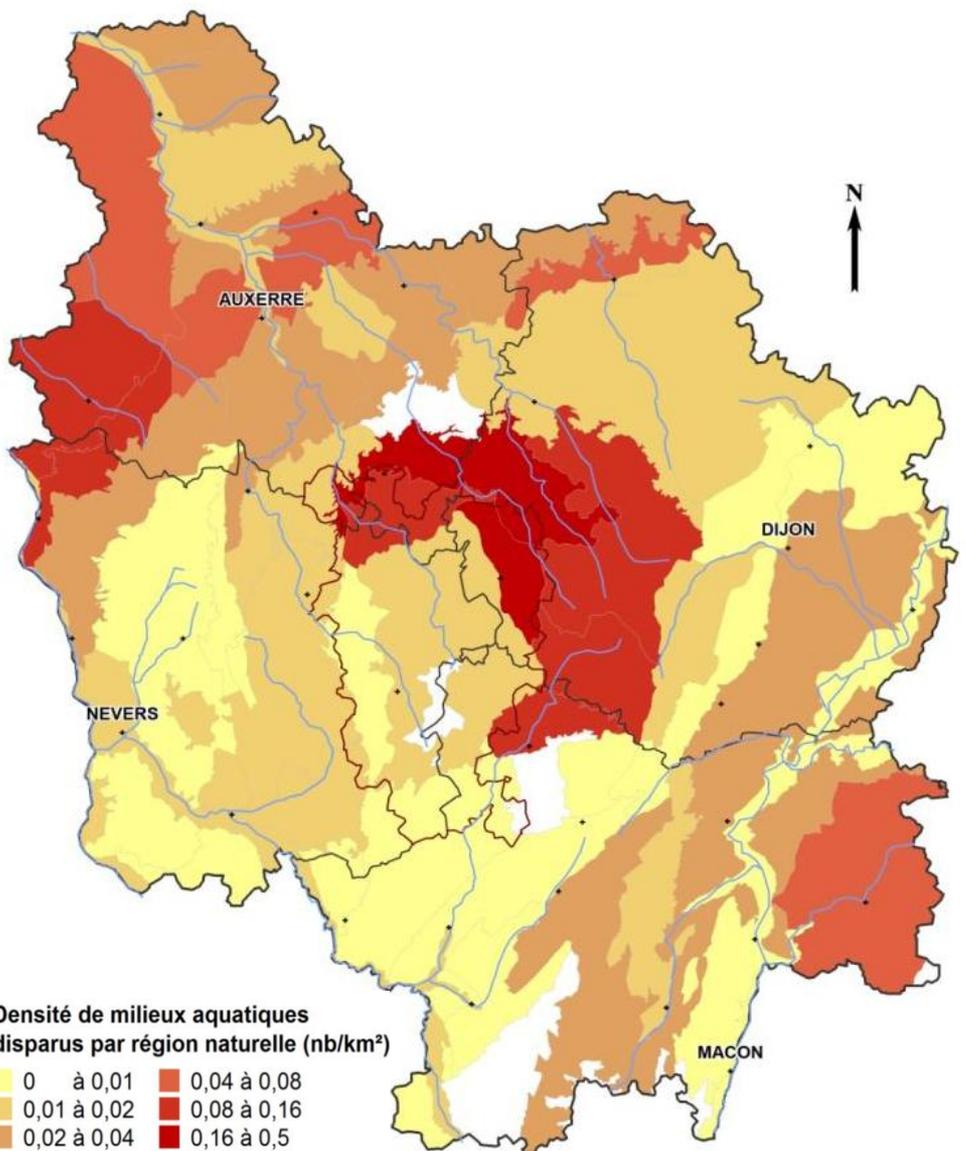
ENJEUX



Des études ciblées depuis 2004 dans le cadre du programme



MENACES



Constat disparition importante des mares (>20% en 20 ans en Bourgogne) et/ou dégradation

- **Comblement :**

Remembrement agricole
changement de pratiques
eau courante
conversions élevage vers culture
Urbanisation
Milieux « insalubres »...

- **Dégradation :**

Pollutions
Surpiétinement
Espèces invasives
Abandon...

RESTAURATIONS DE MARES

Depuis 2016:

Partenaires techniques : contrats de rivières

CT Arroux-Mesvrin-Drée partie Morvan (PnrM)

CTEC Cure-Yonne (PnrM)

CT Vrille-Nohain-Mazou (C.C. Cœur de Loire)

CT des Nièbres (C.C. Les Bertranges)

Appuis à appels à projets et potentiels projets ciblés sur les mares à enjeux :

CTEC Serein et CTEC Armançon

Financeurs : Agences de l'eau, conseils départementaux

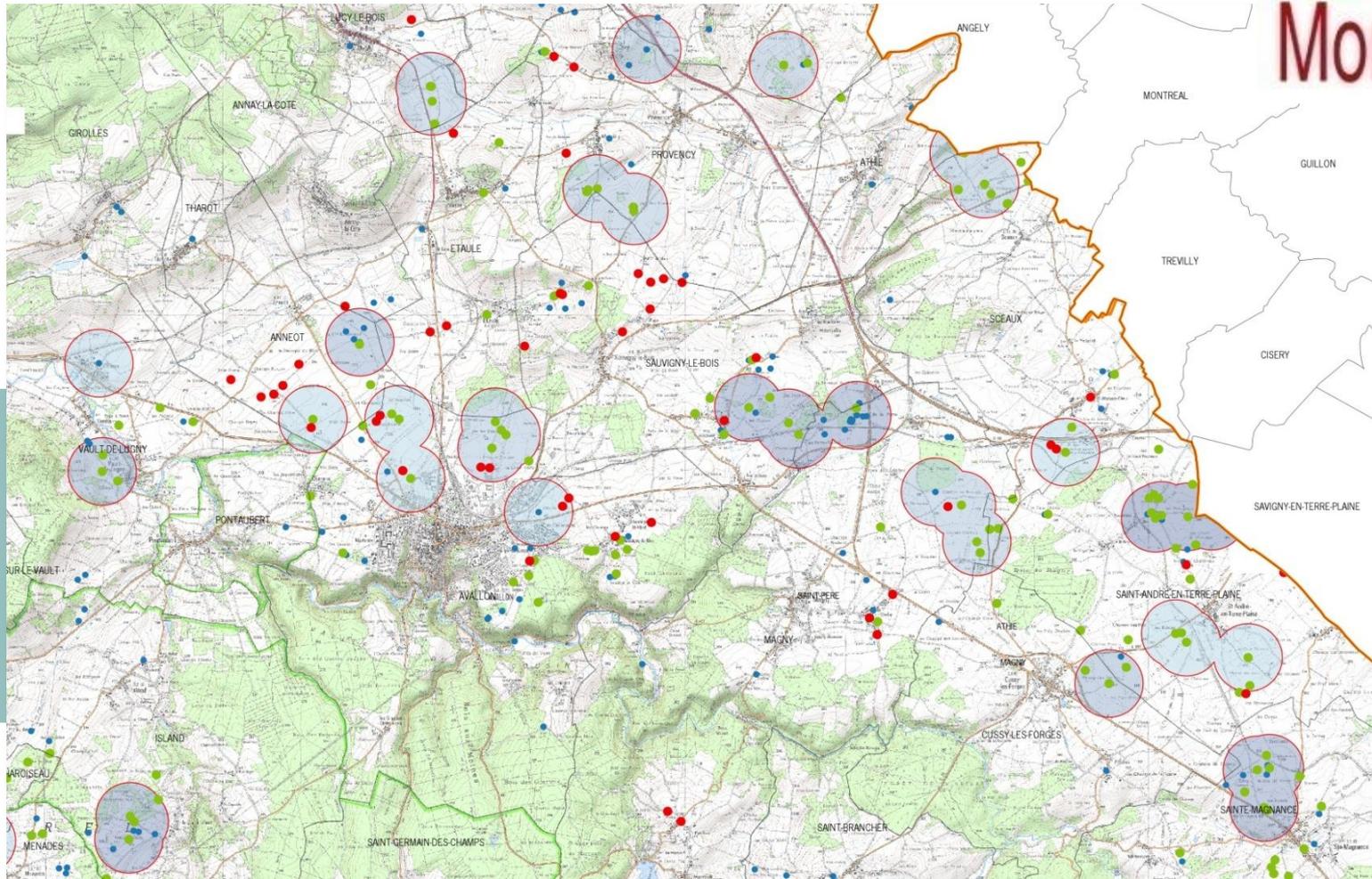
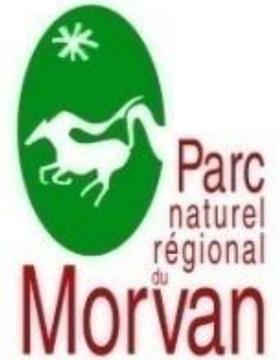


RESTAURATIONS DE MARES

Ciblage des secteurs à enjeu

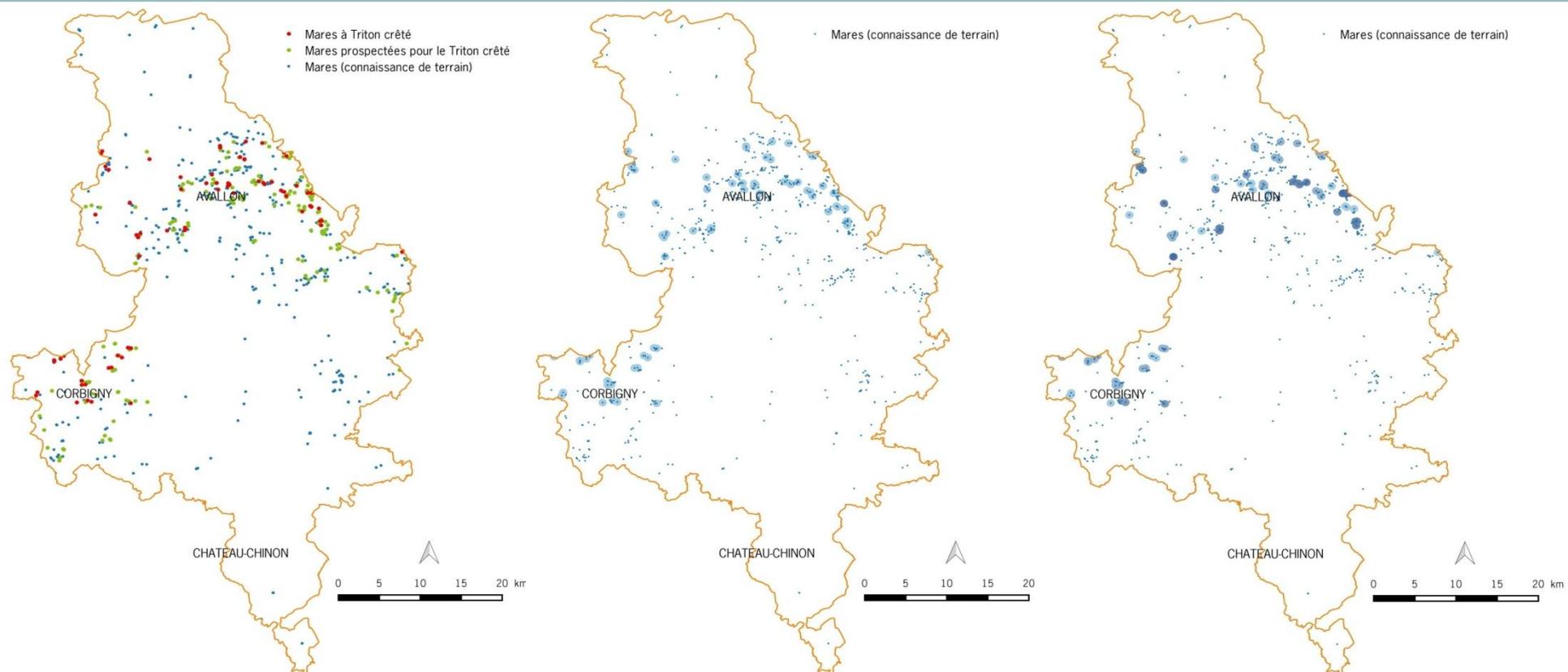
Secteurs à forte densité de mares avec populations de Triton crêté

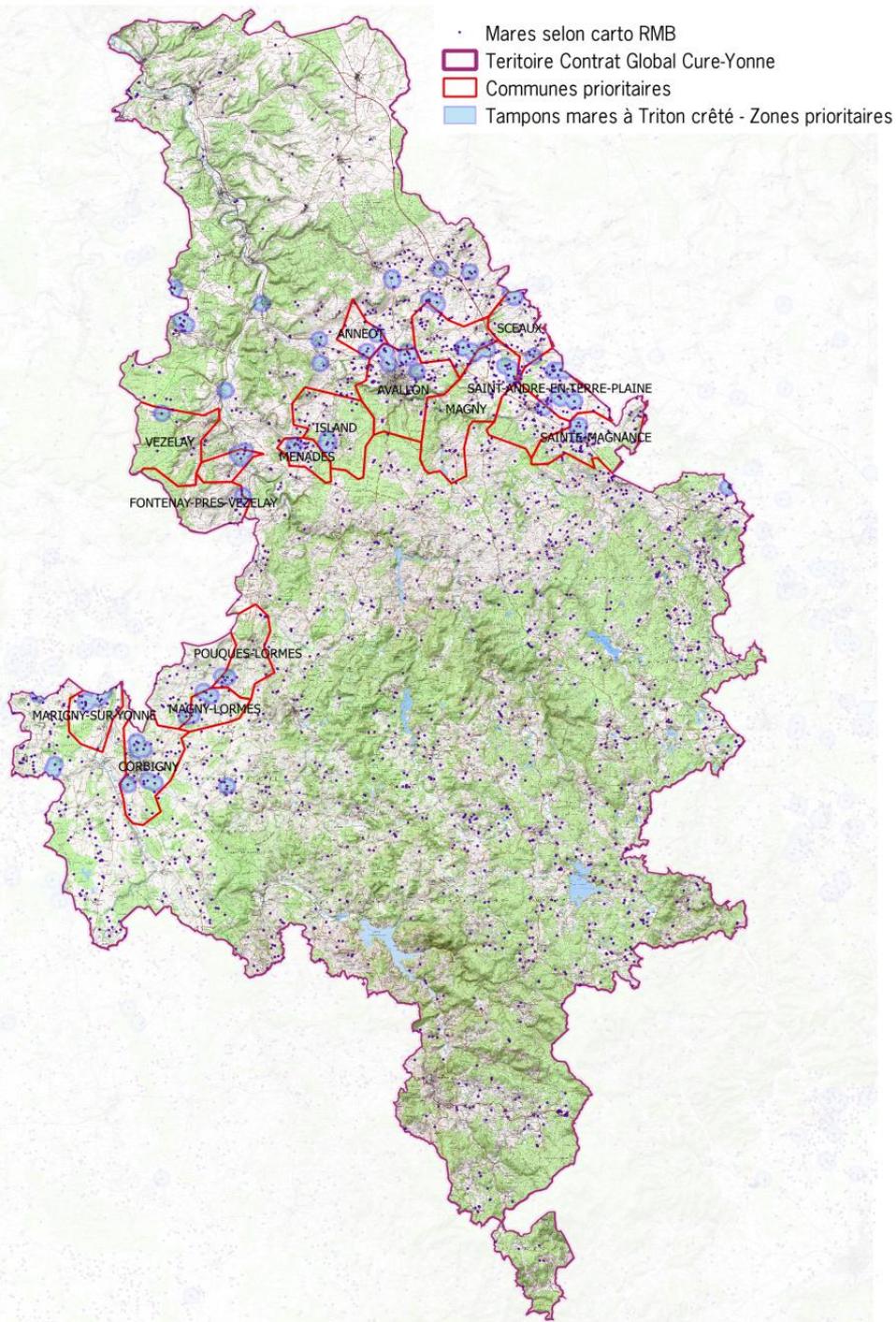
Mise en place partenariat PnrM via CTEC Cure-Yonne



RESTAURATIONS DE MARES

Ciblage des secteurs à enjeux





17 communes identifiées comme prioritaires

Objectifs :

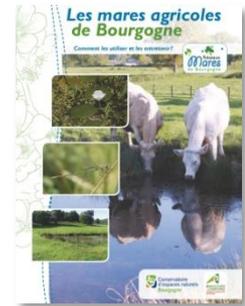
- Limiter la destruction des mares
- Conserver et restaurer les réseaux de mares en faveur des espèces qui y sont liées et des autres fonctions des mares, notamment dans le cycle de l'eau

RESTAURATIONS DE MARES

Animation locale SHNA

Rencontre de propriétaires et usagers de mares, sensibilisation et présélection de mares

- Porter à connaissance enjeux liés aux mares
- Conseils sur les bonnes pratiques
- Initier et accompagner projets de conservation
- Porter à connaissance réglementaire



RESTAURATIONS DE MARES

Diagnosics SHNA

Relevé des caractéristiques des mares

État de conservation, potentiel pour les amphibiens, menaces...



RESTAURATIONS DE MARES

Inventaires faunistiques SHNA

Inventaire nocturne des amphibiens et autres espèces à enjeux éventuelles





Couple de Triton palmé



Couple de Triton alpestre



Larve de Triton crêté



Couple de Pélodyte ponctué lors de la ponte



Grenouille rousse



Ponte de Grenouille agile



Rainette verte



Grenouille agile

Femelle de Triton crêté déposant
ses œufs sur la végétation



Mâle de Triton crêté arborant une crête



RESTAURATIONS DE MARES

**Cahier des charges, consultation, sélection d'une entreprise,
demande de subventions, suivi des travaux Pnr Morvan**



Date limite de réception des offres

16 juillet 2021 à 16h00

RESTAURATIONS DE MARES

Nature des travaux

- Curage (avec préconisation de la profondeur)
- Coupe de la végétation, avec indications précises, en accord avec les exploitants/propriétaires
- Clôture et, si besoin, descente aménagée pour le bétail, en accord avec les exploitants/propriétaires



RESTAURATIONS DE MARES

Suivi des travaux par le PNRM

Quelques exemples avant-après travaux



RESTAURATIONS DE MARES

Suivi des travaux par le PNRM

Quelques exemples avant-après travaux



RESTAURATIONS DE MARES

Valorisation et sensibilisation SHNA et PNRM

Animations « Fréquence grenouille », points pour la presse et les élus, inaugurations, communications internes...



Avalonnais → Vie locale

ENVIRONNEMENT ■ Dans le Vézélien, le Parc du Morvan et la SHNA mènent des opérations de restauration de mares

Un double intérêt au niveau écologique

Depuis 2019, les mares sont au centre des préoccupations de la Société d'histoire naturelle d'Autun et du Parc naturel régional du Morvan. Vingt-neuf ont été restaurées cette année, dont plusieurs dans le Vézélien.

Madie Hemmo
madie.hemmo@ctec-cy.com

Préserver la faune sauvage, mais aussi assurer la ressource en eau, notamment pour le bétail. Voilà deux intérêts écologiques des mares agricoles, nombreuses dans le territoire vézélien et aïvesien. Depuis 2019, la SHNA et le Parc du Morvan ont diagnostiqué quelque 165 et en ont restauré 88.

Des réservoirs de biodiversité

« Elles jouent aussi un rôle essentiel pour la biodiversité et abritent souvent une richesse d'espèces, dont certaines sont menacées car leur habitat a disparu progressivement. C'est le cas du triton crélé par exemple. Mais on a aussi un cortège d'autres espèces, insectes et amphibiens qui peuplent ces mares. Les travaux de restauration doivent permettre de leur rendre leur milieu de vie », explique Lisa Lepêtre de la SHNA.

Mais concrètement, en quoi consistent ces travaux ? « On passe d'abord au printemps pour faire un diagnostic de la mare, son état général, la végétation autour. On fait aussi un passage de nuit lorsque les espèces sont actives. Puis, on fait un classement des mares les plus dégradées que nous ciblerons pour les travaux de restauration », poursuit-elle.

Les travaux, financés grâce au Département et à l'Agence de l'eau, qui s'opèrent généralement sur une demi-journée, consistent en un curage du fond, une coupe au taille de la végétation et la mise en place d'une clôture laissant tout de même un accès au bétail.

Cette année, 23 mares ont déjà été restaurées, dont plusieurs dans le Vézélien : à Vaux-de-Lagoy, Island, Montillot et Asquin.

Abreuver le bétail en période sèche

« Le changement climatique fait que le monde agricole s'interroge sur la façon d'abreuver les animaux en période sèche. Les mares peuvent apporter une petite réponse, en attendant de trouver des solutions », pense Christian Guyot, vice-président du Parc et maire de Saint-Père. « Il est vrai qu'on n'a pas eu beaucoup de difficultés à convaincre les agriculteurs qui y voient aussi un intérêt », glisse Lisa Lepêtre.

Par ailleurs, Vincent Picard à Aquilins. Sur son exploitation, la SHNA et le Parc ont même poussé l'expérience un peu plus loin en créant une sorte de bassin de dépression, favorable à la reproduction du péloïdote ponctuée, lui aussi menacé.

RESSOURCE. Cette mare restaurée à Aquilins n'a été qu'à moitié clôturée, laissant accès au bétail pour s'abreuver. Autre partie restée préservée, notamment du pâturage des bovins, de façon à favoriser la présence de certaines espèces. [more »](#)

Société d'histoire naturelle d'Autun-Observatoire de la faune de Bourgogne
10 avril 2021

[Aux côtés des scientifiques]

Chaque année, nous restaurons, sur le territoire du CTEC Cure-Yonne et avec le Parc Naturel Régional du Morvan, une 20aine de mares. Ces travaux visent notamment la préservation du Triton crélé, une espèce patrimoniale menacée.

Pour identifier les sites qui ne sont plus favorables et qui nécessiteraient une restauration, nous rencontrons les propriétaires et agriculteurs.

Nous réalisons aussi, en cette période de pic de reproduction des amphibiens, des diagnostics et des inventaires nocturnes de la faune ! L'occasion également de voir si les mares restaurées récemment sont habitées !

En savoir plus sur le Triton crélé : <https://ressource.shna-cfab.fr/.../triton-crele-bien-tant-...>

En savoir plus sur l'action : <https://www.shna-cfab.fr/.../comment-se-portent-les-mares-...>

Une action soutenue par le Conseil départemental de l'Yonne, le Département de la Nièvre et l'Agence de l'eau Seine-Normandie, via le CTEC Cure-Yonne.

Vous, Alice Guérin-Blake, Ludmilla Tis et 43 autres personnes 1 commentaire 5 partages



RESTAURATIONS DE MARES

Valorisation et sensibilisation

Refuge mare

Réseaux Mares de Bourgogne

Opération Refuge Mare

Participez à la protection des mares et de leurs habitants !

Société d'histoire naturelle d'Aulun
Maison du Parc, 58230 SAINT-BRISSON
03 86 79 79 72 - contact@shna.fr
www.shna-afab.fr

observatoire faune Bourgogne
SHNA

Convention n° :
Exemplaire n° :

REFUGE MARE

Convention pour l'établissement d'un "Refuge Mare" dans une propriété privée ou collective

L'opération "Refuge Mare" est un outil développé dans le but d'atteindre l'objectif poursuivi par le programme Réseaux Mares de Bourgogne : préserver les réseaux de mares du territoire. Elle consiste à proposer une valorisation des mares sous la forme d'une convention passée entre les propriétaires ou usagers des terrains et la Société d'histoire naturelle d'Aulun (SHNA). L'établissement d'un "Refuge Mare" est gratuit et n'implique pas de dépense pour le propriétaire.

Les propriétaires et usagers s'engagent sur la base des articles ci-dessous à pérenniser leur(s) mare(s) et à mettre en œuvre une gestion propice à l'accueil d'une faune et d'une flore diversifiées. Ils reçoivent en échange le label "Refuge Mare" pouvant être valorisé auprès des concepteurs par différents supports de communication (panneau à fixer, article de presse, etc.). Un guide technique et un accompagnement leur est également fourni pour leur apporter des informations sur les mares et des conseils de gestion.

Engagements stricts des signataires

Les propriétaires et usagers, signataires d'une convention "Refuge Mare", s'engagent sur les terrains concernés à :

Article 1 : **Maintenir les mares existantes**. Qu'elles soient permanentes ou temporaires, les mares ne doivent en aucun cas être comblées ou mises en assèc volontairement.

Article 2 : **Retirer les éventuels poissons et ne pas en introduire**. Ils causent d'importants dégâts sur la faune et la flore. De même, toute introduction d'espèces (autres que les poissons) doit être évitée, qu'elles soient issues de jardinerie ou du milieu naturel.

Article 3 : **Proscrire l'utilisation de pesticides dans l'eau et sur les berges**. Les éventuels déchets doivent être extraits du milieu aquatique afin de limiter les autres facteurs de pollution directe.

Engagements d'intentions des signataires

Les propriétaires et usagers s'engagent à faire des efforts pour :

Article 4 : **Entretien d'une zone ouverte en eau et accessible à la lumière**.

Article 5 : **Restreindre l'accès au bétail** dans le cas des mares abreuvoires et **limiter l'éclairage nocturne** des zones en eau et de leurs abords dans le cas des mares ornementales.

Article 6 : **Limiter les traitements** (pesticides et engrais de synthèse ou organiques) sur les terrains alentour, surtout lors d'applications non sélectives. Idem pour les **interventions** mécaniques (fauche/honte, labour).

Pour tous travaux d'entretien sur les mares, respecter les périodes adéquates d'intervention en automne (ou pendant la période d'assèc sur les mares temporaires). Pour

Propositions d'actions supplémentaires

Outre les engagements précédents nécessaires au maintien des mares dans un bon état de conservation, des mesures complémentaires laissées au choix des propriétaires et usagers peuvent être prises afin d'optimiser le potentiel d'accueil pour la faune et la flore :

Proposition 1 : **Aménager des habitats terrestres** (cachas et zones de repos - petits tas de bûches ou de pierres...) aux alentours des mares.

Proposition 2 : **Restaurer des habitats aquatiques diversifiés**, par curage nécessaire.

Proposition 3 : **Recueillir les déchets** et les éléments susceptibles d'être nuisibles.

Proposition 4 : **Planter des végétaux** adaptés à l'entretien des mares.

Proposition 5 : **Planter des végétaux** adaptés à l'entretien des mares.

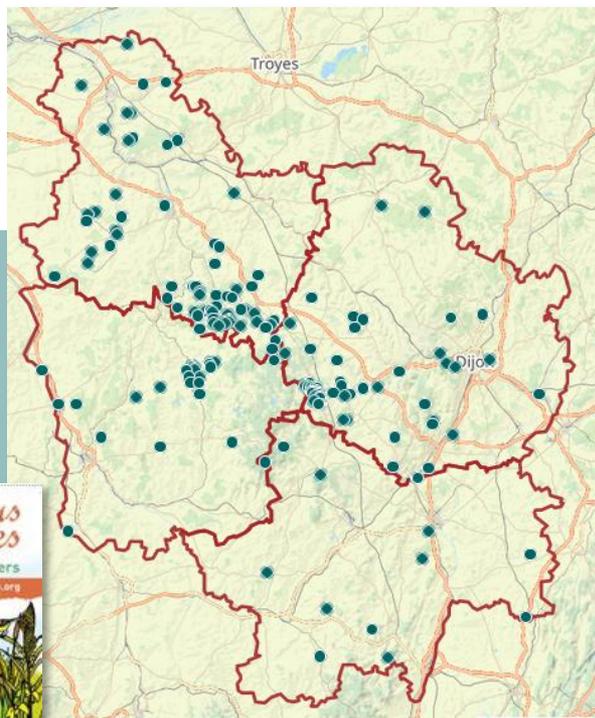
Proposition 6 : **Planter des végétaux** adaptés à l'entretien des mares.

Proposition 7 : **Planter des végétaux** adaptés à l'entretien des mares.

Les Cahiers Techniques
...de la Gazette des Terriers

Gérer une mare

CPN



REFUGE MARE

Ici, une **gestion adaptée** est mise en œuvre afin de favoriser l'accueil d'une **faune et d'une flore diversifiées**

Merci de respecter les lieux

Triton crêté
Espèce menacée par la disparition des réseaux de mares

Maintien de la mare

- No smoking
- Pas de poissons
- Pas de pollution directe

Réseaux Mares de Bourgogne

Action mise en œuvre dans le cadre du programme Réseaux Mares de Bourgogne par la Société d'histoire naturelle d'Aulun : 03 86 79 79 72, shna.aulun@orange.fr



RESTAURATIONS DE MARES

Suivis n+1 et n+3 SHNA

Diagnostic et inventaire nocturne

N+1 : évaluation réussite des travaux et première recolonisation faunistique

N+3 : évaluation des conséquences après stabilisation des milieux



RESTAURATIONS DE MARES

Suivis n+1 et n+3 SHNA



RESTAURATIONS DE MARES

Suivis n+1 et n+3 SHNA



RESTAURATIONS DE MARES

Suivis n+1 et n+3 SHNA



RESTAURATIONS DE MARES

Suivis n+1 et n+3 SHNA



RESTAURATIONS DE MARES

Rappel répartition des rôles

SHNA-OFAB :

- Ciblage des secteurs, contacts des agriculteurs, sélection des mares
- Diagnostics et inventaires faunistiques, priorisation et préconisation de travaux (+ appui au suivi PnrM)
- Animation grand public
- Suivi printemps années n+1 et n+3

PNR Morvan

- Cahier des charges, consultation, marché avec entreprise, demandes de subventions
- Suivi des travaux (avec appui SHNA)
- Signature de conventions « travaux » et « Refuge Mares »

Visites finales et communication conjointe



RESTAURATIONS DE MARES

Le projet

Action pluri-annuelle :

2018-2020 : 20 mares/an, budget 35000€ par an

2021-2024 : 25 mares/an, budget 50000€ par an

80% AESN + 20% CD89 -CD58

Pour tous (agri, communes, particuliers)

Gratuit, pris en charge GEMAPI

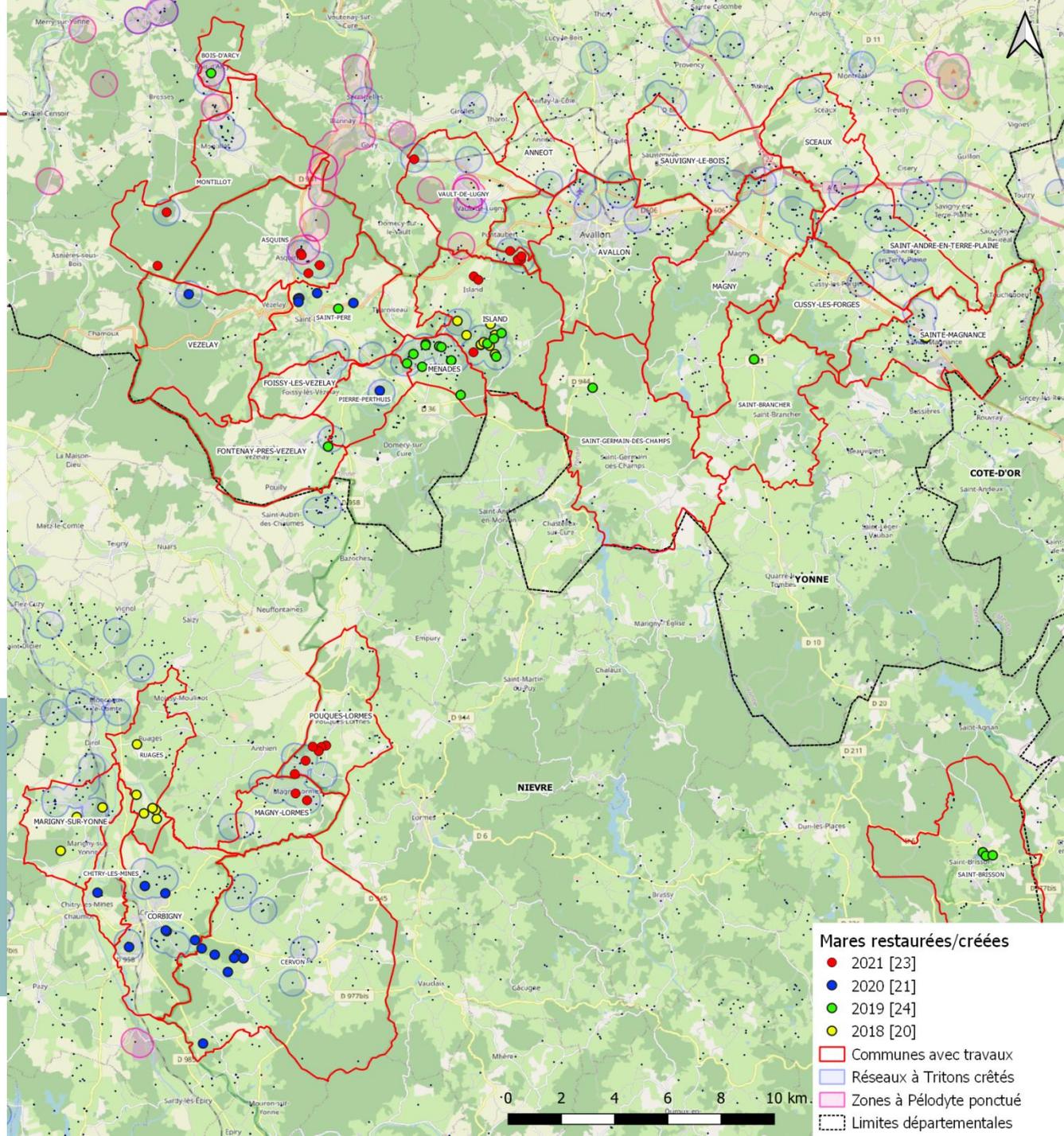


BILANS

	Effectué			Prévisionnel				Totaux
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Nièvre								
Nb de mares restaurées	9	3	14	9	10	10	10	35 mares
Coût	15 150 €	4 000 €	22 869 €	19 875 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	61 894 €
Yonne								
Nb de mares	11	19	7	13	15	15	15	50 mares
Coût	23 064 €	30 000 €	11 131 €	27 500 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	91 695 €
Global CTEC Cure-Yonne								
Nb total mares restaurées	20	24	21	23	25	25	25	88 mares
Nb total mares diagnostiquées	21	46	42	70	40	40	40	219 mares
Nb total sensibilisation								>55 privés 37 communes

BILANS

Mares restaurées en partenariat avec le CTEC Cure-Yonne depuis 2018



BILANS

CTEC Cure-Yonne

Propriétaires et gestionnaires touchés : **au moins 55 particuliers et 37 communes**

Mares diagnostiquées : **219**

Mares restaurées/créées : **88**

Augmentation de la connaissance localement

Parc du Morvan

Mares diagnostiquées : **427**

Mares restaurées/créées : **220**

Bourgogne

Mares diagnostiquées : **au moins 609**

Mares restaurées/créées : **258** (plusieurs projets de restauration en attente)

BILANS

CTEC Cure-Yonne

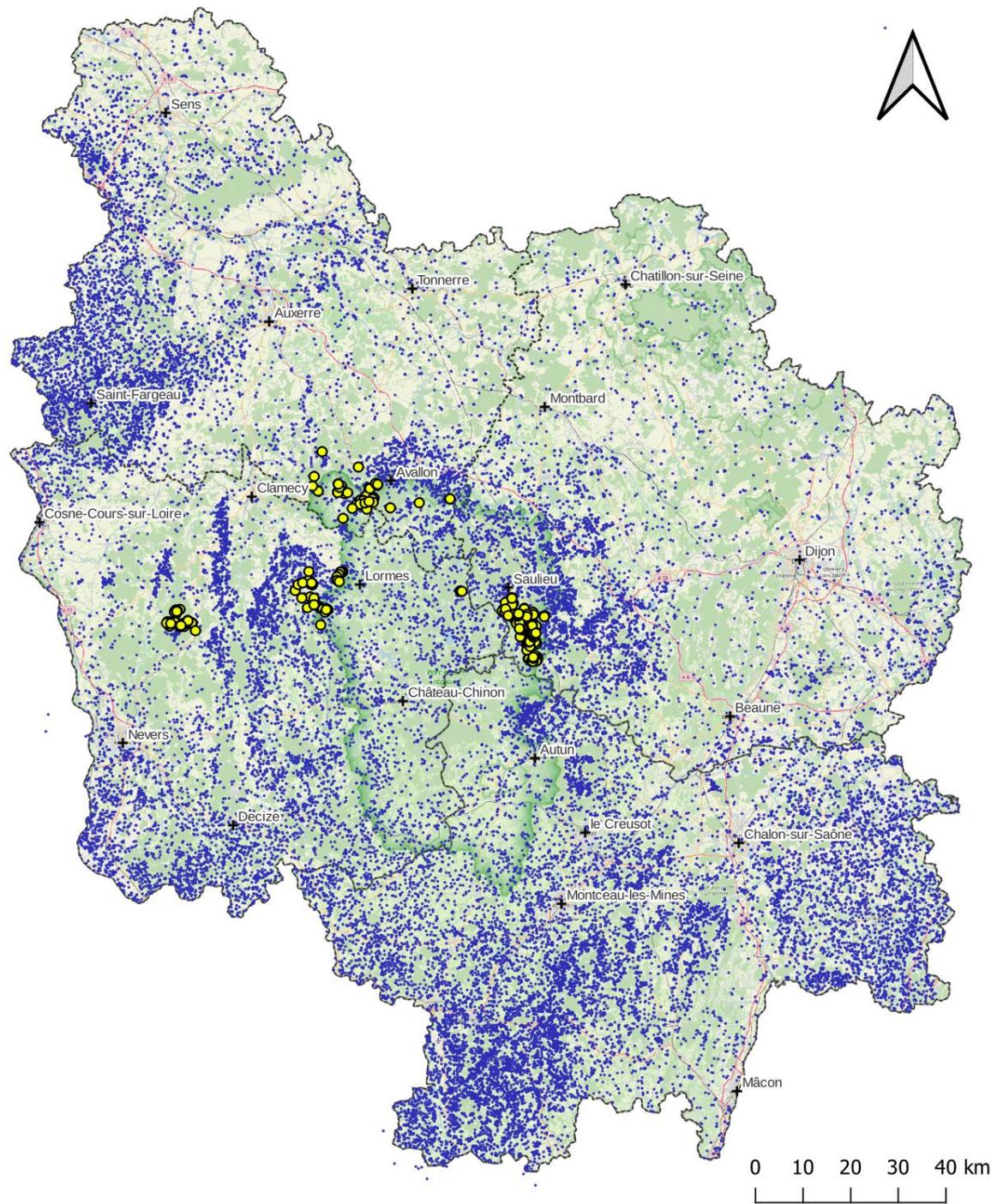
Propriétaires et gestionnaires
Mares diagnostiquées : **219**
Mares restaurées/créées : **88**
Augmentation de la connaissance

Parc du Morvan

Mares diagnostiquées : **427**
Mares restaurées/créées : **220**

Bourgogne

Mares diagnostiquées : **au moins**
Mares restaurées/créées : **250**



Retours d'expériences

Points positifs

- Augmentation de la fonctionnalité écologique des mares pour les espèces à enjeux (2019 -> 2021 note moyenne 2,9 -> 6)
- Bon contrôle de certaines menaces : piétinement, atterrissement, fermeture
- Valorisant pour les communes et agriculteurs
- Maintien des autres fonctions des mares dont celle de « patrimoine rural », cher à de nombreuses personnes
- Contacts et liens avec les agriculteurs
- Sujet consensuel, moins conflictuel que la ripisylve, la renaturation ou les drainages
- Point d'entrée pour d'autres actions

BILANS

Retours d'expériences

Freins et limites

- Les travaux se font en automne mais sur certaines mares, il faudrait que ce soit l'été (à sec) pour minimiser l'impact pendant les travaux. Difficultés de mise en œuvre.
- Manque de qualité des entreprises (clôtures)
- Fort impact des ragondins
- Evaluation de l'impact positif sur le Triton crêté : dépendant des conditions de prospection, recolonisation pouvant prendre plusieurs années selon le contexte -> Suivis à long terme ?



Clôtures distendues et descentes trop courtes permettant le passage du bétail



Mares très impactées par le Ragondin :
absence de végétation aquatique, turbidité forte, berges abîmées, leptospirose...



Merci !

Questions ?

